

Journée d'information nationale URBACT

16 Décembre 2014



cget



Connecting cities
Building successes



En préambule, Éric BRIAT, Adjoint au Directeur de la ville et de la cohésion urbaine, indique que le troisième volet du programme URBACT a été approuvé par la Commission Européenne le 12 décembre 2014, pour la période 2014-2020. Il rappelle que ce programme, associant les 28 Etats-membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse et la Norvège, constitue un cadre de coopération pour soutenir un développement intégré et durable en Europe, s'appuyant sur une meilleure prise en compte des besoins des villes.

En cohérence avec la stratégie Europe 2020 pour une croissance durable, intelligente et inclusive, de nouveaux principes de distribution des fonds européens ont par ailleurs été inscrits. Au moins 5 % des ressources du FEDER attribués au niveau national devront être consacrées aux actions intégrées en faveur du développement durable. En France, 10 % des enveloppes FEDER/FSE gérées par les conseils régionaux seront mobilisés en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre de stratégies urbaines intégrées et d'approches de développement durable. L'enveloppe FEDER du programme URBACT a quant à elle été portée à 74 millions d'euros.

Les activités du programme URBACT III devront s'appuyer sur les réalisations du programme URBACT II, au service de la construction d'une expertise européenne répondant aux besoins des territoires urbains.

En France, cette démarche pourra s'articuler avec la nouvelle étape de la politique de la ville, mise en œuvre au travers des contrats de ville, d'une nouvelle géographie prioritaire et d'une nouvelle géographie d'intervention impliquant aussi bien l'Etat que les collectivités territoriales – le lancement national du programme URBACT III coïncidant avec l'annonce par le Président de la République des 200 quartiers bénéficiaires du nouveau programme de renouvellement urbain.

L'enjeu sera également de diffuser plus largement les connaissances et les savoir-faire développés dans le cadre du programme URBACT.

l) Le programme URBACT – Accompagner les villes pour une approche intégrée et durable du développement urbain

1) *Présentation du programme URBACT*

Emmanuel MOULIN, Directeur du Secrétariat URBACT, rappelle que le programme URBACT, lancé en 2002, a pour objet de faciliter les échanges d'expériences et d'apprentissages entre les praticiens et décideurs des villes, de les soutenir dans l'élaboration de stratégies et de plans d'action de développement urbain durable et intégré, et de contribuer à la diffusion des bonnes pratiques en la matière.

Les activités du programme URBACT recouvrent tous les thèmes du développement urbain (sociaux, économiques et environnementaux), autour de trois axes :

- la structuration de réseaux transnationaux ;
- le renforcement des capacités locales ;
- la capitalisation et la dissémination des connaissances et des bonnes pratiques en Europe (y compris en dehors des réseaux URBACT).

Après un processus de sélection compétitif reposant sur des appels à projets, les villes impliquées dans les réseaux URBACT bénéficient d'un apport en termes de financement, de méthode, d'expertise et de formation. Des villes faisant face à des problématiques communes peuvent ainsi apprendre les unes des autres (au niveau transnational) et produire localement des stratégies urbaines et des plans d'action intégrés (à travers la mise en place de groupes de support locaux). Il leur appartient ensuite de financer et de mettre en œuvre les plans d'action élaborés.

2) Les villes françaises partenaires d'URBACT partagent leurs expériences

Christel de MULLENHEIM, de Rennes Métropole, présente le projet Job Town, associant 11 territoires dans 9 pays européens. Elle explique qu'à Rennes, le projet a été orienté vers l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés des quartiers. Une dynamique partenariale a ainsi pu être instaurée entre l'ensemble des acteurs concernés : les acteurs de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle, les entreprises, le secteur associatif et les jeunes des quartiers eux-mêmes. Une formation a permis de conforter l'animation du groupe de support local. Les échanges avec les partenaires européens ont également nourri les réflexions du groupe de support local et permis aux acteurs locaux de s'interroger sur leurs pratiques. Un plan d'action local a ainsi été élaboré, dont la mise en œuvre a débuté en 2014 avec l'organisation d'un forum consacré aux formations supérieures en alternance. Pour la poursuite des actions, la recherche de financements constituera un enjeu essentiel. En ce sens, le projet a été présenté à la DIRECCTE. Le projet viendra également nourrir le contrat de ville de la métropole, dans ses axes relatifs à la jeunesse et à la lutte contre les discriminations.

Dounia BESSON, de Lyon, présente le projet Sustainable Food in Urban Communities, associant 10 villes européennes. Elle explique qu'au niveau de l'agglomération lyonnaise, le projet a été orienté vers le soutien à l'émergence d'une filière d'alimentation durable pour tous. L'ambition du projet est ainsi de susciter des coopérations entre des acteurs hétérogènes (de l'économie conventionnelle et de l'ESS) et de promouvoir les bonnes pratiques, y compris dans l'optique de créer de la richesse et de l'emploi sur le territoire. Dans ce cadre, une attention est également portée à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités à l'échelle de la future métropole lyonnaise. À terme, le projet devrait déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action local, ainsi que sur la mise en place d'un conseil local de l'alimentation durable. Une dynamique pourrait ainsi être instaurée, avec des perspectives en matière de financement (dans le cadre de la loi ESS notamment) et d'accompagnement (autour des problématiques foncières, des circuits courts, du schéma de promotion de l'achat responsable, etc.). Les échanges avec les partenaires européens viendront enrichir cette feuille de route.

Amélie COUSIN, de Lille Métropole, présente le projet CSI Europe, associant 10 villes européennes. Elle explique que, dans un contexte de raréfaction des fonds publics, le réseau CSI Europe a permis à Lille Métropole de renforcer ses capacités au regard des

instruments financiers européens dédiés au développement urbain pour la période 2014-2020. À travers les échanges avec les partenaires européens et l'expert URBACT, il s'est agi pour les équipes de la métropole de mieux appréhender un sujet technique et de monter en compétence, et de structurer un dialogue avec tous les acteurs concernés, dont l'autorité de gestion responsable de la mise en place des instruments financiers européens en région Nord-Pas-de-Calais.

François JÉGOU, expert URBACT, fait observer qu'à travers le programme URBACT, les villes peuvent également se saisir de problématiques transversales ou vis-à-vis desquelles elles n'exercent pas directement de compétences, en liaison avec les acteurs concernés.

II) Innovation sociale et développement urbain durable

François JÉGOU explique que quatre axes de réflexion ont été définis pour capitaliser sur les travaux menés dans le cadre du programme URBACT :

- les nouvelles économies urbaines ;
- génération emploi ;
- l'innovation sociale dans les villes ;
- la régénération durable des zones urbaines.

Des réflexions transversales sont également menées sur la capacitation citoyenne, la co-responsabilité, l'implication des acteurs, etc.

Dans ce cadre, l'innovation sociale, s'appuyant essentiellement sur des ressources humaines, est perçue comme un levier pour générer de nouveaux modèles de création de la valeur, de l'emploi et des dynamiques différentes au sein des villes, avec les citoyens.

À l'échelle européenne, l'innovation sociale est désormais reconnue comme une ressource et/ou comme une approche dans toutes les politiques (sociales, de l'emploi, agricoles, de l'éducation, de la consommation, etc.).

À l'échelle des villes, l'innovation sociale induit de nouvelles collaborations, le cas échéant en s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication. Elle interroge également la gouvernance, l'exercice des compétences et la relation entre acteurs publics et citoyens.

Pour faciliter l'innovation sociale, les villes disposent de nombreux leviers : expérimenter (en créant les conditions propices à l'expérimentation), mettre en relation les parties

prenantes en permettant à la ville et/ou aux agents de jouer un rôle d'intermédiation, ouvrir les appels à projets aux citoyens, dédier les subsides au démarrage d'initiatives, orienter les capacités d'achat vers l'innovation sociale, développer la maîtrise collective des usages, croiser les approches montantes et descendantes, créer des plateformes de mise en relation et d'émulation sociale, s'ouvrir aux formes mixtes de financement et de partenariat, promouvoir le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs, etc.

Le programme URBACT peut quant à lui favoriser l'innovation sociale, en produisant une émulation forte entre les villes, en donnant de la visibilité aux pratiques d'innovation montante, en stimulant l'innovation publique, en systématisant l'implication des parties prenantes, ainsi qu'en renforçant la légitimité des acteurs (à travers les groupes de support locaux).

L'innovation sociale suppose toutefois d'assurer une bonne distribution de l'engagement au sein de la population (pour assurer une prise en compte équitable de tous), de gérer les conflits potentiels entre services collaboratifs et secteurs traditionnels, ainsi que d'explorer les limites des collaborations citoyennes (pour éviter les phénomènes de substitution dans un contexte budgétaire contraint).

III) Le cadre français pour la mise en œuvre des politiques et initiatives européennes pour les villes

1) *Politique de cohésion et contrat de ville*

Valérie LAPENNE, du CGET, rappelle qu'à l'échelle européenne, la politique de cohésion en direction des territoires urbains s'appuie sur deux outils : le FEDER et le FSE. Pour la période 2014-2020, dans le cadre de l'accord de partenariat pour la mise en œuvre des fonds européens en France, 912 millions d'euros ont été prévus pour le soutien aux actions intégrées en faveur du développement urbain durable, dont 850 millions d'euros du FEDER (soit 10,09 % de l'enveloppe nationale) et 62 millions d'euros du FSE (soit 1,83 % de l'enveloppe nationale). La programmation intégrera par ailleurs un nouvel outil proposé par la Commission Européenne : l'investissement territoire intégré urbain. Dans le cadre des orientations nationales pour la distribution des enveloppes FEDER et FSE gérées par les régions, au moins 10 % des fonds seront mobilisés prioritairement en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les stratégies urbaines intégrées seront ainsi déclinées, avec des modalités définies au niveau des programmes opérationnels régionaux et dans le cadre des contrats de ville.

A travers le programme national de renouvellement urbain, les programmes opérationnels régionaux, les contrats de ville et la mise en œuvre des fonds européens (le cas échéant au bénéfice des projets URBACT), une concordance des politiques nationales et européennes en faveur du développement urbain sera assurée.

2) *Programmes de Coopération Territoriale Européenne (INTERREG, transfrontaliers, etc.)*

Jean-Luc FRÈS, du CGET, souligne qu'outre le programme URBACT, d'autres programmes de coopération territoriale européenne permettent de travailler dans le cadre de partenariats, à des échelles transfrontalières ou à des échelles plus vastes (espace atlantique, espace MED, espace alpin, Union Européenne + Suisse + Norvège, etc.).

En France, les autorités de gestion de ces programmes sont les conseils régionaux. Les projets pluriannuels ainsi financés, sur la base d'appels à projets, peuvent représenter des opportunités pour les villes lorsqu'ils abordent des problématiques urbaines ou des enjeux croisant les problématiques urbaines (efficacité énergétique, émissions de carbone, etc.).

Jean PEYRONY, de la MOT, confirme que des coopérations peuvent être mises en place entre les villes, à des échelles transfrontalières, transnationales, macro-régionales, voire européennes, avec des possibilités de financement par les programmes de coopération territoriale européenne – la MOT ayant pour mission d'apporter son soutien à l'émergence de ces projets et de faciliter la mise en réseau des acteurs transfrontaliers.

3) *Présentation du programme LIFE 2014-2020 par le MEDDE/MLETR*

Hermine BERGERAT, du MEDDE/MLETR, explique que le programme européen LIFE pour l'environnement et l'action climatique, ouvert à tous les porteurs de projets publics et privés (dont les villes), permet le financement de projets pilotes, partenariaux ou non, s'inscrivant dans une logique de démonstration, de mise en place de meilleures pratiques et/ou de sensibilisation. Il permet aussi le financement de projets intégrés mettant en œuvre à une grande échelle régionale, multirégionale ou nationales des stratégies ou plans d'action en matière d'environnement ou de climat, en complémentarité avec d'autres fonds nationaux, régionaux publics et privés, et/ou européens.

Structuré en deux sous-programmes dédiés à l'environnement et au climat, le programme LIFE balaye un certain nombre de thématiques liées à l'urbain : le bruit, la qualité de l'air,

l'environnement urbain, le traitement des eaux urbaines, les infrastructures vertes, l'adaptation au changement climatique, etc.

Géré par la Commission Européenne et l'agence européenne exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME), le programme LIFE fonctionne sur la base d'appels à projets annuels – le MEDDE / MLETR ayant un rôle d'information et d'assistance aux porteurs de projets français.

Aude GARNIER, du Conseil général des Yvelines, fait savoir qu'un projet pluriannuel et partenarial d'aménagement visant le développement d'une trame paysagère, écologique et humaine sur le territoire de la Boucle de Chanteloup a pu être financé à hauteur de 50 % par la Commission Européenne dans le cadre du programme LIFE. Elle souligne que la méthodologie développée dans le cadre du montage et de la mise en œuvre de ce projet (impliquant une mobilisation forte et dans la durée de l'ensemble des acteurs, un suivi administratif et financier à la fois rigoureux et transparent, ainsi qu'un effort de communication) pourrait être utilisée pour l'aménagement de futurs espaces périurbains.

IV) Le programme URBACT III – Les nouveaux réseaux, comment y participer et quand ?

Présentation

Emmanuel MOULIN indique que quatre grands objectifs ont été fixés pour le programme URBACT III, dans la continuité du programme URBACT II :

- améliorer la capacité des villes à gérer les pratiques et les politiques de développement urbain de manière intégrée et participative ;
- améliorer la conception des plans d'action et des stratégies urbaines durables et intégrées ;
- améliorer la mise en œuvre des plans d'action et des stratégies urbaines durables et intégrées ;
- assurer l'accès au savoir de tous les praticiens et décideurs politiques et partager le savoir-faire autour des différents aspects du développement urbain durable (y compris au-delà des bénéficiaires du programme).

Le programme URBACT III s'articulera ainsi autour de trois volets d'activités :

- les réseaux transnationaux (selon des modalités plus diversifiées) ;
- le renforcement des capacités (à travers des actions de formation-action) ;

- la capitalisation et la dissémination (avec une utilisation accrue du web interactif et un renforcement des points d'action nationaux).

Trois types de réseaux transnationaux pourront être constitués : des réseaux de conception (des plans d'action et stratégies urbaines intégrées), des réseaux de mise en œuvre (des plans d'action et stratégies urbaines intégrées), ainsi que des réseaux de transfert (des bonnes pratiques en matière de développement urbain intégré).

Outre les villes des 28 Etats-membres de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège, les réseaux URBACT III seront ouverts aux agences locales, aux autorités nationales et régionales, ainsi qu'aux universités et centres de recherche. Tous les thèmes du développement urbain (économiques, sociaux et environnementaux) pourront être pris en compte.

Le budget alloué à chaque réseau sera compris entre 0,6 et 0,75 million d'euros, en fonction du nombre de partenaires. Des critères ont également été fixés concernant le nombre de participants et l'équilibre entre participants des régions plus développées, en transition ou moins développées. Le taux de financement par le FEDER sera de 70 % dans les régions les plus développées et de 85 % dans les régions les moins développées ou en transition. Une enveloppe additionnelle a été prévue pour le financement d'expertises, jusqu'à 0,127 million d'euros par réseau. Un soutien continu sera également apporté par le Secrétariat URBACT (avec des outils, des méthodes, des formations, etc.).

La création d'un réseau passera par la constitution d'un partenariat initial, intégrant une expertise et soumis à un processus de validation, d'évaluation et d'approbation par le comité de suivi du programme. L'offre initiale sera ensuite consolidée et étendue à d'autres partenaires pour constituer une offre finale, soumise à un nouveau processus de validation et d'approbation par le comité de suivi du programme.

Une première vague d'appels à propositions sera lancée en 2015 (mars 2015 pour les réseaux de conception et fin 2015 pour les réseaux de mise en œuvre et de transfert). Une seconde vague d'appels à propositions devrait ensuite être lancée en 2018.

URBACT II

URBACT est un programme européen d'échanges et d'apprentissage dont la vocation est de promouvoir un développement urbain durable. Il permet aux villes d'élaborer ensemble des solutions à mettre en œuvre face aux grands enjeux urbains, en réaffirmant leur rôle déterminant pour relever les défis de plus en plus complexes de nos sociétés. Il les aide à faire émerger des solutions concrètes, nouvelles et durables, qui intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement urbain. Il fait partager aux villes les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges avec tous les professionnels impliqués dans la politique urbaine à travers l'Europe. URBACT en chiffres : 300 villes, 29 pays et 5 000 participants actifs.



Contacts :

Lapenne Valérie, CGET, Mission des Affaires Européennes,
Bureau Cohésion Territoriale et Urbaine, valerie.lapenne@cget.gouv.fr

Bourg Maëlle, CGET, Mission des Affaires Européennes
Bureau Cohésion Territoriale et Urbaine, maelle.bourg@cget.gouv.fr

Liens utiles :

Site URBACT : <http://urbact.eu/>

Site Ville.gov : <http://www.ville.gov.fr/?urbact,246>

Site EUKN : http://www.eukn.org/France/fr_fr

Site Europe-en-France : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>